

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

18 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, P. GUINOT, A. BOUSSER, M. FOURNIER, Y. DUMAS, W. DELAVENNE, L. JACQUEMET, A. NEUSSER, D. GANNE, M. GRENIER

Absents excusés : H. GRANGE, M. CHALENDAR, Michèle GALLET, J. DIZERENS, J. DAZIN, V. KRYCK, M. LAPTEVA, G. MASRARI, J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND,

Procurations: J. DIZERENS à P. GUINOT, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, M. CHALENDAR à O. GUICHARD, G. MASRARI à A. NEUSSER, J. DAZIN à M. GRENIER, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, H. GRANGE à R. OTZENBERGER, Michèle GALLET à M. GALLET

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

11. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs pour les avancements de grades / promotion interne de l'année 2023

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-1 à L522-7 relatifs aux avancements de grade ;

Vu la délibération du 18 décembre 2023 qui fixe les taux d'avancement de grade ;

Considérant qu'il convient de créer les postes des avancements de grade de l'année 2024 avant le 31 décembre de cette année 2023 ;

Considérant que le Comité Social Territorial a donné un avis favorable ;

- **Création de postes pour les avancements de grades**

Monsieur le Maire a validé l'avancement dans les services :

- De deux agents actuellement adjoints d'animation à temps non complet promouvables sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2024. Il convient donc de créer deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe. Considérant que la nomination des agents ne pourra intervenir qu'au 1^{er} septembre 2024, les postes d'adjoints d'animation sont maintenus au tableau des effectifs.

- d'un agent actuellement ingénieur à temps complet promouvable sur le grade d'ingénieur principal. Il convient donc de créer un poste d'ingénieur principal à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ces 3 postes d'avancement sont créés à compter des dates de nomination probables des agents, sachant que les nominations n'interviendront que sur décision individuelle du maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **CRÉE :**

- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet au 1^{er} septembre 2024, à 30 heures hebdomadaires
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet au 1^{er} septembre 2024, à 32 heures hebdomadaires
- Un poste d'ingénieur principal à temps complet au 1^{er} janvier 2024.

- **DIT** que la dépense sera prévue au BP 2024, chapitre 12.

Fait à Ornex, le 20 décembre 2023

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 20 décembre 2023
Affiché le : 20 décembre 2023

Olivier GUICHARD

